

2 Politique

Commandement en chef de la sécurité pénitentiaire

Le nouveau commandant en chef dans ses fonctions

SM

Libreville/Gabon

Nommé lors du Conseil des ministres du 12 juillet dernier, le général de brigade Olivier Moulengui Mfondo a été installé hier par le ministre de la Justice Alexis Boutamba.

LE général de brigade Olivier Moulengui Mfondo est officiellement le nouveau Commandant en chef (Co-chef) de la sécurité pénitentiaire. Il a été installé, hier, dans ses nouvelles fonctions, par le ministre de la Justice, Garde des sceaux, chargé des Droits humains, Alexis Boutamba. Une manifestation qui s'est déroulée à la prison centrale de Libreville en présence de plusieurs membres du gouvernement, des officiers supérieurs, sous-officiers et soldats de rang de ce corps paramilitaire.

Inspecteur principal de premier degré, Olivier Moulengui Mfondo a été nommé le 12 juillet dernier en Conseil des ministres. Soit neuf jours seulement après avoir été élevé au grade de général de bri-



Alexis Boutamba Mbina, remettant le fanion de commandement au général Olivier Moulengui Mfondo.

Photo : W Ilfried Mbinah



La tribune officielle.

Photo : W Ilfried Mbinah

gade. Avant sa nomination, il occupait les fonctions de Cochef en second. Dans ses nouvelles tâches, il sera secondé par le lieutenant-colonel Jocelyne Espérance Assogba, ancienne directrice de la formation et du recrutement.

Le général de brigade Olivier Moulengui Mfondo succède au général de brigade Léopold-Marius Ossiyi, qui ne sera resté que dix mois à la tête de la sécurité pénitentiaire.

Dans tous les cas, le nouveau Cochef est un pur produit de la maison. En ce sens qu'il y a fait toutes ses classes. Aspirant en 1991, il va gravir, à force de travail et de persévérance, les



Le passage des troupes.

Photo : W Ilfried Mbinah

différents échelons. Jusqu'au grade de général

de brigade. Il est détenteur de plusieurs distinctions

honorifiques. Dans une brève interven-

tion, il a exhorté ses subalternes à se mettre résolument au travail avec une exigence de résultats. D'autant que, selon lui, rien ne devrait plus justifier une quelconque démotivation de ses troupes. Lesquelles ont souvent fustigé le fait que le poste de Cochef de la sécurité pénitentiaire soit revenu à un officier supérieur externe à leur corps. Quoiqu'il en soit, le général de brigade Olivier Moulengui Mfondo a pris la mesure de la tâche qui lui incombe désormais. La cérémonie s'est achevée par un défilé des troupes de près d'une heure.

Après le report des élections législatives en avril 2018/ Trois questions à ... Albertine Maganga Moussavou, présidente du groupe parlementaire de l'opposition à l'Assemblée nationale et...

" L'opposition doit éviter de faire dans la surenchère ! "

Propos recueillis par J-C.A

Libreville/Gabon

A ses yeux, il est impératif de laisser au gouvernement suffisamment de temps pour matérialiser les Actes du Dialogue d'Angondjé afin d'avoir des lendemains électoraux apaisés.

l'union. Quel est votre sentiment après le report des élections législatives en avril 2018 par la Cour constitutionnelle ?

- **Albertine Maganga Moussavou :** "J'ai appris par votre canal que les élections sont repoussées en avril prochain. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi car, lors du Dialogue d'Angondjé, nous avons demandé que les règles électorales soient

modifiées pour des élections sûres et des lendemains électoraux apaisés. Tous les participants de l'opposition avaient dénoncé plusieurs dysfonctionnements inhérents à l'organisation des scrutins, qui viciaient gravement les résultats finaux. Il faut donc du temps au gouvernement pour que des réformes soient mises en place, notamment au niveau institutionnel. Le report des Législatives se justifie donc".

Une partie de l'opposition, notamment celle dite " radicale", estime quant à elle que ce report s'explique par la volonté du pouvoir de "jouer les prolongations". Elle avance notamment que le mandat des députés étant arrivé à échéance en décembre 2016, les Législatives avaient déjà été reportées en ce mois de juillet. Le nouveau renvoi ne se justifierait donc plus. Que lui répondez-vous ?

- " Est-ce que cette opposition est prête à

aller aux élections avec le Code électoral en vigueur et dans l'état actuel du dispositif institutionnel entrant dans l'organisation des scrutins ? Là est toute la question ! Je ne comprends pas pourquoi les gens se plaignent. La liste électorale n'est pas encore revue, les acteurs en charge de l'organisation des élections sont toujours en place (ministère de l'Intérieur, Cour constitutionnelle, Cénap, etc.). En outre, les députés sont déjà en vacances, qui va travailler ? On ne peut pas vouloir une chose et son contraire !"

Que préconisez-vous alors ?

- "Ça ne sert à rien de faire dans la surenchère. Les opposants doivent comprendre que la contestation stérile n'avance à rien. La sagesse recommande plutôt, dans le cas présent, de laisser le gouvernement procéder, au préalable, à l'application des actes du Dialogue d'Angondjé, pour ensuite passer à la phase électorale qui se



Photo : Bandoma

Albertine Maganga Moussavou : "On ne peut pas vouloir une chose et son contraire".

fera sur la base de nouvelles dispositions arrêtées de commun accord. Après cela, on pourra aller aux élections".

.... Réaction du président du groupe parlementaire PDG à l'Assemblée nationale

" Une décision réfléchie de la Cour constitutionnelle"

Propos recueillis par SM

Libreville/Gabon

Pour André-Dieudonné Berre, ce report est d'autant plus justifié qu'il permettra de donner force exécutoire aux résolutions d'Angondjé.

"COMME vous le savez, c'est la Cour constitutionnelle qui décide et qui rend ses décisions en dernier ressort. Celles-ci ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. C'est exacte-

ment ce qui vient de se passer, à la suite de la requête du gouvernement. Il ne m'appartient donc pas de porter un quelconque jugement là-dessus.

Toutefois, je pourrais simplement dire que les résolutions issues du Dialogue politique national inclusif et sans tabou ne peuvent avoir un caractère exécutoire qu'après leur introduction dans l'ordonnancement juridique national. Tout ceci pour dire qu'il était impossible, dans l'état actuel des choses, que la date du 29 juillet soit respectée pour la tenue des Législatives. Donc un nouveau report s'imposait.

Mais, celui-ci doit permettre aux parle-

mentaires et au gouvernement de pouvoir transformer les Actes du Dialogue en lois, afin qu'ils soient considérés comme telles et qu'ils aient un caractère exécutoire et opposables à tous. Y compris ceux qui n'ont pas pu prendre part aux assises d'Angondjé. Car, comme on a coutume de le dire, nul n'est censé ignorer la loi. Ceci dit, la mise en place du comité de suivi et du nouveau gouvernement doit être effective. Nous devons donc éviter de mettre la charrue avant les bœufs. C'est une décision plutôt réfléchie de la part de la Cour constitutionnelle.

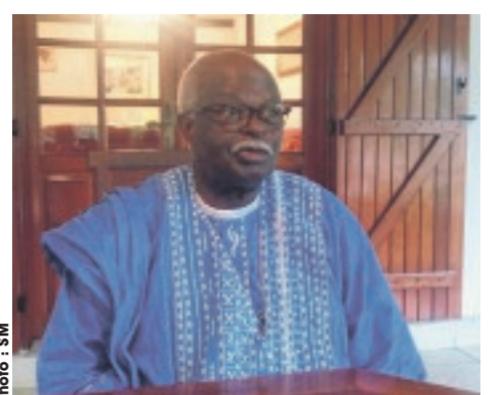


Photo : SM

André-Dieudonné Berre